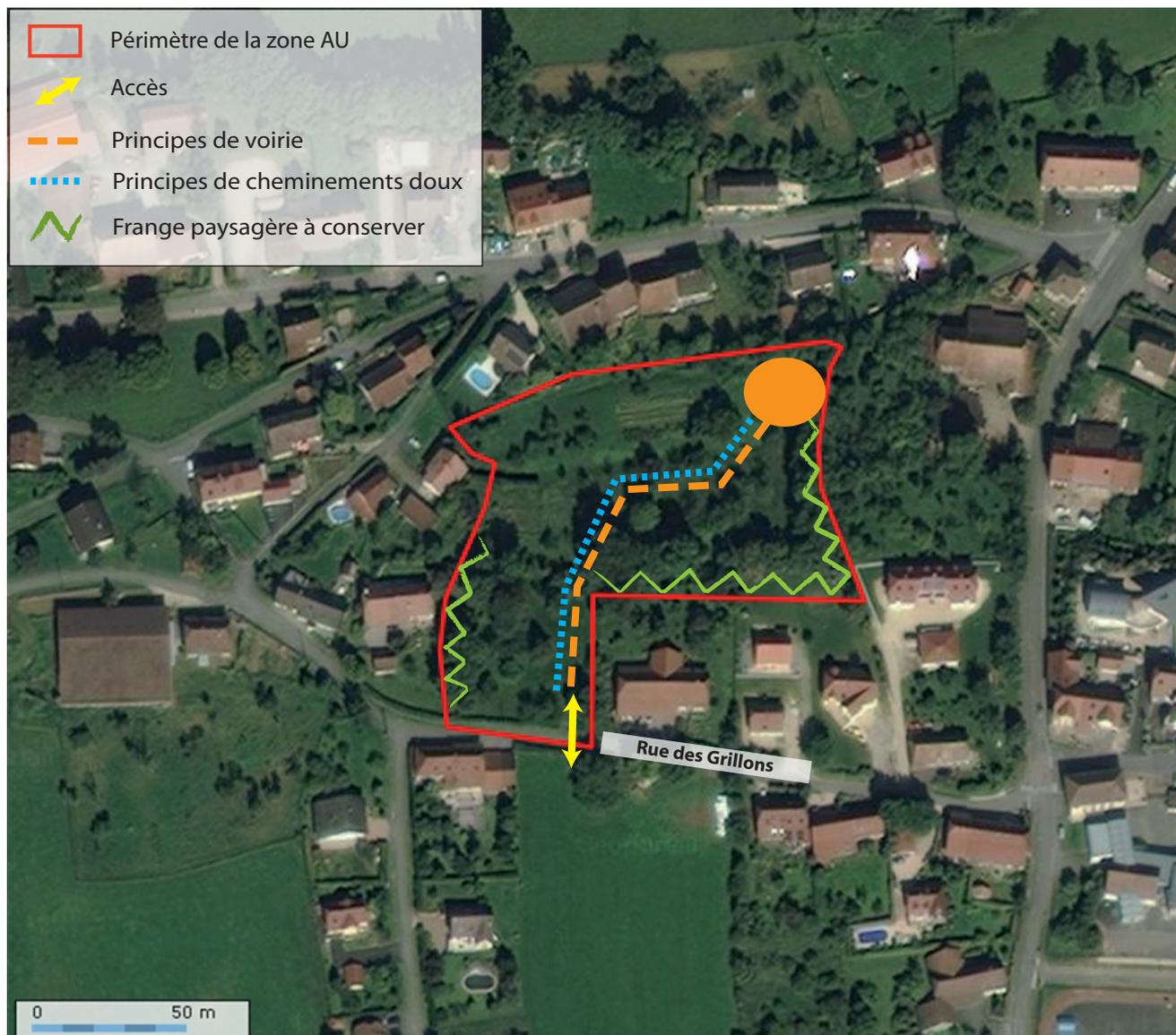


Orientation d'Aménagement et de Programmation Zone 1AUa "Hateau" (0,96 ha)



L'aménagement de cette zone, qui est intégrée dans le tissu urbain, est conforme aux orientations du PADD.

Accès et déplacements

L'accès unique à cette zone s'effectue par la rue des Grillons. La configuration du secteur ne permettant pas un bouclage de la voirie, une place de retournement sera créée. Un cheminement doux en site propre sera réalisé le long de la voirie de desserte de la zone afin de sécuriser la circulation des piétons en direction du bourg-centre.

Densité et formes urbaines

Afin de garantir l'intégration paysagère de cette zone au sein du bâti, la densité à l'hectare se situe entre 10 et 12 logements (VRD inclus). Les constructions seront de type pavillonnaire avec possibilité de quelques pavillons jumelés.

L'implantation des constructions devra privilégier l'orientation permettant de bénéficier d'un apport solaire passif réfléchi.

Les règles relatives aux hauteurs de constructions dans les zones 1AU garantissent une bonne intégration dans le tissu urbain actuel.